Nations Unies A/59/395

Assemblée générale

Distr. générale
1er octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Dans sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire et de lui rendre compte.

On trouvera ci-après une description des fonctions et des effectifs de ces bureaux de représentation à New York.

* Le présent document est publié ce jour parce qu'il a fallu consulter longuement les bureaux concernés.

04-53161 (F) 071004 071004
0453161

I. Introduction

1. Au paragraphe 47 de sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire et de lui rendre compte.

II. Structure et fonctions

2. La demande susmentionnée a été portée à l'attention de tous les bureaux de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le bureau de New York des commissions régionales. Des consultations ont également eu lieu avec les représentants de ces bureaux quant aux possibilités d'améliorer leur efficacité.

3. Les fonctions et le niveau d'effectifs de ces bureaux de représentation à New York sont résumés ci-après.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Postes : budget ordinaire – 1 P-5, 1 P-3 et 2 GS

4. Le bureau de New York de la CNUCED a pour fonctions : de conseiller les organes intergouvernementaux siégeant à New York, en particulier la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du développement durable, ainsi que les membres des délégations, sur tout ce qui concerne le commerce, les investissements, les finances, la technologie et le développement; de recenser les déclarations de politique générale, les rapports de recherche et les apports de coopération technique des délégations, des organes intergouvernementaux, des institutions et programmes des Nations Unies et des sources situées en Amérique du Nord, qui peuvent être utiles à la CNUCED dans l'exécution de son programme; la coordination interinstitutions avec les organismes des Nations Unies à New York et à Washington, notamment par l'intermédiaire du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, du Groupe des Nations Unies pour le développement et des équipes spéciales du Millénaire (cohérence des politiques menées, arrangements institutionnels et exécution du programme, entre autres) sur toutes les questions importantes pour la CNUCED; facilitation de la coopération technique et du développement des capacités dans les domaines du commerce, des investissements et des technologies avec les missions permanentes et les organismes d'assistance technique à New York, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale; et mise à disposition du public, des universités, des médias et des centres de recherche d'Amérique du Nord d'informations sur l'action et les activités de recherche et de coopération technique de la CNUCED.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Postes : budget ordinaire – 1 P-4, 1 P-2 et 2 GS

5. Le bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement exerce aussi bien des activités de représentation que des activités opérationnelles et il est le siège du service de la coordination des politiques et affaires interorganisations de la Division de l'élaboration des politiques et du droit. Il joue un rôle vital pour le PNUE dans les trois grands domaines que sont les réunions intergouvernementales, les questions interinstitutions et les activités d'information.

6. En raison de la multiplicité de ses fonctions, le bureau relève simultanément du Bureau du Directeur exécutif et de la Division de l'élaboration des politiques et du droit. En tant qu'il représente le Directeur exécutif du PNUE, il agit au nom de celui-ci en de nombreuses occasions liées aux activités du Bureau du Directeur exécutif (par exemple en ce qui concerne la réforme de l'ONU et le suivi du Conseil de direction, les initiatives lancées par le Cabinet du Secrétaire général et les liens avec le Secrétariat de l'ONU).

7. Le bureau de New York, en participant aux réunions intergouvernementales, veille à ce que le mandat et les activités du PNUE touchant des questions environnementales très diverses soient pris en considération dans le cadre des travaux et des recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires au Siège de l'ONU, ainsi que lors des sommets et conférences des Nations Unies. À cet égard, le bureau de New York assure la liaison entre le PNUE et le Conseil économique et social et la Commission du développement durable. Il fournit également des avis et un appui au Conseil d'administration et au Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE, en préparant des documents directifs clefs et en fournissant un appui technique aux processus intergouvernementaux, comme en ce qui concerne la gouvernance environnementale internationale et l'élaboration de programmes d'action stratégique pour le renforcement des capacités. L'endroit où se trouve le bureau à New York lui permet de coopérer étroitement dans ces domaines avec, notamment, le Secrétariat de l'ONU et le PNUD.

8. La participation du bureau de New York aux grandes réunions interorganisations comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et les comités exécutifs, ainsi que les liens qu'il maintient avec les institutions, fonds, programmes et départements du système des Nations Unies, permet au PNUE de jouer le rôle qui est le sien s'agissant de coordonner les activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Le bureau met au point des stratégies ainsi que des initiatives et propositions spécifiques dans ce domaine. Il collabore également au niveau technique avec des partenaires du système des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le domaine des relations entre santé et environnement, en particulier les effets de l'environnement sur les enfants. Le bureau de New York est aussi le point focal du PNUE en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que pour la coordination des activités de programme concernant le renforcement des capacités et la coopération technique au niveau des pays.

9. Avec l'accroissement du rôle et de l'influence de la société civile au sein de la communauté internationale, le bureau de New York a une fonction clef s'agissant d'établir et de maintenir des contacts actifs avec les organisations non gouvernementales, les fondations, les sociétés du secteur privé, les établissements universitaires, les groupes religieux et autochtones et d'autres groupes affiliés à l'ONU. Grâce à divers produits et initiatives de communication et d'information, le bureau suscite parmi ces groupes un appui aux activités du PNUE, en leur fournissant des informations scientifiques et techniques, et en facilitant la communication de leurs vues et des informations qu'ils souhaitent communiquer à d'autres services techniques du PNUE. Le bureau maintient un réseau de contacts avec les médias dans la région et à l'Organisation des Nations Unies afin que les questions et problèmes environnementaux, et le rôle de l'ONU dans leur solution, soient mis en avant comme il convient et que les informations y relatives soient portées à la connaissance des publics concernés. Le bureau de New York assure également la liaison entre le PNUE et le Département de l'information, travaille étroitement avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et organise des manifestations et expositions spéciales sur l'environnement au Siège de l'ONU et dans la ville de New York.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Postes : budget ordinaire – 1 D-1, 1 P-4 et 2 GS

10. Les principales fonctions du bureau de New York d'ONU-Habitat sont notamment la coordination, l'harmonisation et la représentation. Le bureau représente ONU-Habitat à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, aux commissions techniques concernées, au Comité du programme et de la coordination, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et dans les autres organes chargés d'élaborer les politiques. Il appuie les travaux techniques d'ONU-Habitat et contribue à renforcer la coopération et la coordination avec le Secrétariat de l'ONU, les divers fonds et programmes et les autres institutions du régime commun. À cet égard, le bureau assure la représentation d'ONU-Habitat aux réunions interorganisations et il participe aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et de leurs groupes d'appui. De plus, il maintient des relations avec les partenaires d'ONU-Habitat en Amérique du Nord et mène des activités d'information au Siège de l'ONU et en Amérique du Nord.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Postes : budget ordinaire – 1 P-5 et 2 GS

11. Le bureau de liaison de l'UNRWA à New York participe directement à la présentation du rapport annuel du Commissaire général à l'Assemblée générale, ainsi que d'autres rapports réguliers et des prévisions budgétaires biennales. Le chef du bureau représente l'Office, le cas échéant, à la Cinquième Commission et dans d'autres instances intergouvernementales comme le Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité du programme et de la coordination. Il a également le premier rôle au sein du Groupe de travail de l'Assemblée générale chargé d'étudier le financement de l'UNRWA.

12. Le bureau représente le Commissaire général aux réunions ordinaires des organes interorganisations dont l'UNRWA est membre, notamment le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et divers comités du Conseil des chefs de secrétariat, ainsi que divers groupes de travail et équipes spéciales. Le bureau joue un rôle majeur dans l'élaboration de la contribution de l'Office à l'établissement du chapitre du budget ordinaire de l'ONU consacré à l'UNRWA et mène régulièrement des activités de suivi en matière budgétaire avec le Secrétariat de l'ONU. Son bureau de liaison de New York permet à l'UNRWA d'avoir en permanence des contacts et des échanges fonctionnels avec les divers départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU.

13. De plus, le bureau de New York de l'UNRWA joue un rôle important s'agissant de maintenir un vaste réseau de contacts avec les missions permanentes à New York, avec d'autres organes de l'ONU dont le siège n'est pas à New York et avec les ONG et d'autres éléments de la société civile, et il fait office de bureau d'information de l'UNRWA en Amérique du Nord de même qu'il participe activement à toutes les activités de sensibilisation de l'opinion et de collecte de fonds aux États-Unis et au Canada. Ces activités et contacts sont cruciaux pour maintenir la visibilité d'un programme humanitaire fortement tributaire des contributions volontaires et de la bonne volonté et de l'appui de la communauté internationale.

14. Le bureau de liaison fournit des informations et des conseils techniques à la direction de l'UNRWA sur les développements et les problèmes intéressant l'Office tant au Siège, en particulier au sein des organes intergouvernementaux et du Secrétariat, qu'aux États-Unis en général. Il assiste également le Bureau du Commissaire général dans ses contacts avec le Gouvernement canadien.

Haut Commissariat aux droits de l'homme

Postes : budget ordinaire – 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 4 GS

15. Le bureau de New York du Haut Commissariat aux droits de l'homme est une représentation opérationnelle du Haut Commissariat qui exerce diverses fonctions techniques, politiques et de représentation en rapport avec les entités et mécanismes basés à New York et en Amérique du Nord et, plus largement, avec la réforme de l'Organisation des Nations Unies lancée par le Secrétaire général des Nations Unies en 1997. Le bureau de New York œuvre, par l'intermédiaire du Siège de l'ONU et des mécanismes et processus basés aux États-Unis, à la promotion des droits de l'homme et à une meilleure compréhension de l'importance des droits de l'homme dans les programmes d'action nationaux et internationaux, et à la promotion de la coopération internationale au service des droits de l'homme. Il s'efforce de stimuler et de coordonner l'action menée dans tout le système des Nations Unies en faveur des droits de l'homme, d'assurer des liens effectifs entre Genève et les entités oeuvrant à la protection des droits de l'homme sur le terrain et les organes et bureaux installés à New York et de promouvoir la ratification universelle et l'application des traités internationaux ainsi que de contribuer aux débats qui ont lieu au sujet de l'élaboration de nouvelles normes. Il apporte en outre son concours au travail accompli par les organes chargés des droits de l'homme et les organes créés par des traités pour en surveiller l'application qui sont basés à New York, contribue à la prévision des violations graves et à la réaction à ces violations, encourage l'action préventive dans le domaine des droits de l'homme, promeut la coopération aux fins de la mise en place des infrastructures nationales dans le

domaine des droits de l'homme et pour fournir un enseignement, des informations et des conseils dans le domaine des droits de l'homme.

16. En particulier, le bureau de New York :

a) Représente le Haut Commissaire au Siège de l'Organisation des Nations Unies, aux réunions des organes délibérants, auprès des missions permanentes des États Membres, au sein des comités exécutifs et de leurs organes subsidiaires, aux réunions interdépartementales et interorganisations, et lors des réunions avec les organisations non gouvernementales et les médias;

b) Fournit des avis et des recommandations sur les questions de fond au Haut Commissaire, à d'autres fonctionnaires et aux rapporteurs et représentants spéciaux en mission à New York;

c) Constitue une source de compétences techniques basée au Siège pour ce qui est des aspects « droits de l'homme » du développement, des affaires humanitaires, de la paix et de la sécurité et des affaires économiques et sociales;

d) Travaille dans le cadre des mécanismes de réforme de l'ONU et des organes interorganisations à l'intégration totale des droits de l'homme dans les activités que mène l'ONU dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, et des activités et politiques humanitaires, économiques et sociales;

e) Veille à ce que l'attention voulue soit accordée aux droits de l'homme dans le cadre des activités menées par l'Organisation pour réagir aux crises;

f) Conseille les hauts fonctionnaires sur les politiques de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et contribue à la coordination des activités en la matière dans l'ensemble du système des Nations Unies;

g) Consulte les fonds et programmes des Nations Unies concernés sur le renforcement de la coordination interinstitutions dans le domaine des droits de l'homme;

h) Fournit des informations, des avis et un appui technique dans le domaine des droits de l'homme à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à d'autres organes intergouvernementaux;

i) Fournit de la documentation et des informations relatives aux droits de l'homme et tient des réunions d'information et dispense une formation en la matière à l'intention des missions permanentes, des départements, bureaux, institutions et programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, de stagiaires et des médias;

j) Fournit un appui aux rapporteurs et représentants spéciaux et aux réunions des organes et organismes s'occupant des droits de l'homme à New York;

k) Assure la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et lui fournit des informations et des avis dans le domaine des droits de l'homme;

l) Assure la liaison avec le siège des principales institutions internationales et des grandes organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme à New York;

m) Représente le Haut Commissaire auprès des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international,

dont le siège est aux États-Unis, et appelle leur attention sur les problèmes de droits de l'homme.

Office des Nations Unies à Vienne
et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Postes : budget ordinaire – 1 P-5 et 1 GS

17. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont un bureau de liaison commun à New York. Ce bureau assure la liaison opérationnelle avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les organes intergouvernementaux. Il œuvre à la promotion des objectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime parmi les délégations au Siège et maintient également des rapports étroits avec les institutions financières internationales installées à Washington afin qu'elles continuent d'appuyer les activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et les plans d'action dans le domaine international de lutte contre la drogue. Le bureau travaille également avec des entités extérieures à l'ONU en Amérique du Nord, notamment des départements du Gouvernement des États-Unis, des établissements universitaires, des laboratoires d'idées et d'autres organisations de la société civile.

Bureau de New York des commissions régionales

Postes : budget ordinaire – 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 GS

18. Le bureau représente les cinq commissions régionales aux réunions intergouvernementales qui se tiennent à New York, principalement à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Il établit le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes, rapport qui est présenté au Conseil économique et social à sa session de fond. S'agissant de l'appui intergouvernemental, le bureau fournit officiellement et officieusement des explications aux délégations sur les travaux des commissions régionales en tant qu'ils concernent les questions à l'examen. Il fournit aux commissions une analyse et une synthèse des événements qui se produisent lors des sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux réunions de leurs organes subsidiaires.

19. Le bureau participe, au nom des commissions régionales, aux travaux du Comité de haut niveau chargé des programmes, fournit un appui au Coordonnateur des commissions régionales aux fins de la participation de celui-ci au Conseil des chefs de secrétariat et rend compte des résultats des travaux de ces deux organes aux commissions régionales. Il fournit un appui technique aux fins de la participation des secrétaires exécutifs aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Il participe aussi à d'autres réunions interorganisations à la demande des commissions.

20. Le bureau fait office de secrétariat des réunions des secrétaires exécutifs et encourage et facilite la coordination et la coopération entre les commissions régionales pour la planification et l'exécution de programmes et d'activités conjoints sur des questions d'intérêt commun dans les domaines de fond. Il assure le suivi des questions intéressant les commissions régionales auprès des divers

départements et bureaux du Secrétariat au Siège. Il participe aussi aux réunions du Comité directeur pour la réforme et la gestion et coordonne les apports des commissions régionales dans ce domaine.

21. Il maintient des contacts, au nom des secrétaires exécutifs et des commissions régionales, avec les missions permanentes et les observateurs auprès de l'ONU, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes et le public à New York. Il publie un bulletin semestriel sur les vues des commissions régionales sur les grandes questions qui préoccupent la communauté internationale et sur les activités que les commissions mènent à cet égard. Il fournit également des informations, à la demande, au public, aux universités, aux médias et aux centres de recherche sur les activités normatives et opérationnelles des commissions régionales.

III. Conclusion et recommandation

22. Il ressort à l'évidence de ce qui précède que ces bureaux de représentation à New York contribuent substantiellement au programme de travail de leurs mandants, tout en maintenant une part beaucoup plus réduite des fonctions traditionnelles de liaison. Leurs activités sont axées sur des questions exigeant la participation des représentants à des réunions tant au niveau intergouvernemental qu'au sein du Secrétariat. Ces bureaux bénéficient dans le fonctionnement des avantages des technologies actuelles et s'efforcent d'être aussi efficaces que possible au moyen des ressources budgétaires limitées dont ils disposent.

23. **L'Assemblée générale pourra souhaiter prendre acte du présent rapport.**